

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET D'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL COMMUNE DE VITTEL (lieu-dit « Savignonrupt »)

Par arrêté n° 46/2023/ENV du 23 mai 2023, la préfète des Vosges a prescrit l'ouverture d'une enquête publique, du **mercredi 14 juin 2023 à 09H00 au lundi 17 juillet 2023 à 17H30**, soit 34 jours consécutifs, sur la demande présentée par la société Urba 446, dont le siège social est situé 75 allée Wilhelm Roentgen (CS 40935) – 34961 MONTPELLIER Cedex 02, en vue d'obtenir un permis de construire pour une centrale solaire photovoltaïque au sol sur la commune de Vittel.

Toute personne pourra prendre connaissance du dossier relatif à cette demande comprenant, notamment l'évaluation environnementale, l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale et le mémoire en réponse à cet avis, du **mercredi 14 juin 2023 à 09H00 au lundi 17 juillet 2023 à 17H30**, à la mairie de Vittel, aux jours et heures ouvrables de celle-ci ou sur le site internet de la préfecture des Vosges (<https://www.vosges.gouv.fr/Actions-de-l'état/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Projet-photovoltaïque>).

En outre, un accès gratuit à ces éléments sera garanti durant la même période par un poste informatique disponible à la préfecture des Vosges, aux jours et heures ouvrables de celle-ci, sous réserve d'une prise de rendez-vous préalable par téléphone (03.29.69.88.75) ou par courriel à l'adresse suivante : pref-enquetes-consultations-publiques@vosges.gouv.fr.

Toute information relative à ce projet pourra être demandée à M. Julien PICART responsable du projet aux coordonnées suivantes : Société Urba 446 – 75 Allée Wilhelm Roentgen – CS 40935 34961 MONTPELLIER Cedex 2 (04 67 64 46 44) – picart.julien@urbasolar.com

Le public pourra consigner directement ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Vittel.

Il pourra les adresser :

- par correspondance à la mairie précitée au commissaire enquêteur qui les annexera alors au registre d'enquête,
 - par courriel à l'adresse suivante : pref-enquetes-consultations-publiques@vosges.gouv.fr.
- Dans ce cas, les messages seront imprimés et annexés au registre d'enquête par les soins du commissaire enquêteur et seront accessibles sur le site internet de la préfecture.

Monsieur Gilbert JANCOVICI, assurera les fonctions de commissaire-enquêteur (M. Jacky COCASSE assurera les fonctions de commissaire-enquêteur suppléant) et se tiendra à la disposition du public à la mairie de Vittel les :

- **mercredi 21 juin 2023 de 09h00 à 12h00 ;**
- **jeudi 06 juillet 2023 de 13h30 à 16h30 ;**
- **lundi 17 juillet 2023 de 14h30 à 17h30.**

Son rapport et ses conclusions motivées seront tenus à la disposition du public, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête, à la préfecture des Vosges (bureau de l'environnement et site internet) et à la mairie de Vittel.

Au terme de l'enquête, la préfète des Vosges est l'autorité compétente pour délivrer le permis de construire.